

DEPARTEMENT :
SAVOIE

ARRONDISSEMENT :
ALBERTVILLE

COMMUNE :
VAL-D'ISÈRE



SÉANCE 2026.09 DU 05 JUIN 2026

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin 2026 à 8 heures 30, le conseil municipal de la commune de Val-d'Isère, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil Marcel Charvin, sous la présidence de Monsieur Xavier MATTIS, maire.

Etaient présents : **MATTIS** Xavier ; **REVERSADE** Corinne ; **RIVOLLIER** Damien ; **BELLAGAMBA** Laura, **CHEVALLOT** Patrick ; **VIAL-PAILLER** Christophe ; **MORIS** Céline ; **TERRINI** Julien ; **GOULLEY** Gladys ; **TAILLEFER** Léo ; **BONNEVIE** Manon ;

Absents excusés : **MORIS** Jean-Christophe (*Pouvoir à MATTIS Xavier*) ; **VAQUIER** Christophe (*Pouvoir à CHEVALLOT Patrick*) ; **MATTIS** Audrey (*Pouvoir à MORIS Céline*) **SAUREL** Léa (*Pouvoir à BELLAGAMBA Laura*) ; **MARTIN** Patrick ; **THOLMER** Ingrid ; **PESENTI-GROS** Véronique ; **HACQUARD** Fabien.

Secrétaire de séance : **Damien RIVOLLIER**

Monsieur Le Maire procède à l'appel et constate la présence de 10 conseillers municipaux et l'absence de 8 conseillers, mentionnés en préambule du procès-verbal. La condition de quorum est donc remplie pour pouvoir délibérer valablement. Il est proposé de désigner Damien RIVOLLIER comme secrétaire de séance ; le conseil vote à l'unanimité cette désignation. Le Maire rappelle la mise en place d'une nouvelle méthode de rédaction des procès-verbaux, désormais plus synthétique. Les conseillers municipaux reçoivent les projets de procès-verbaux dix jours avant le conseil suivant afin de vérifier la fidélité des échanges. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les trois procès-verbaux des séances du 27 avril 2026 et 4 mai 2026 (deux séances le même jour). Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité. Le Maire indique que 24 décisions ont été prises dans le cadre de ses délégations, telles que détaillées dans la note transmise. Aucune question n'étant soulevée, et en l'absence d'abstention ou de vote contre, le Conseil prend acte de ces décisions. Le Maire ouvre l'ordre du jour des points soumis à délibération.

1. Election des délégués pour les élections sénatoriales

Monsieur Le Maire présente le point relatif à l'élection des délégués en vue du scrutin sénatorial du 27 septembre 2026, organisée conformément aux dispositions fixées par l'État pour la date du 5 juin. Il rappelle que le Conseil municipal doit élire cinq délégués titulaires et trois suppléants,

selon la règle de représentation (quatre membres de la majorité et un de l'opposition, les suppléants étant issus de la majorité). Il précise également que seuls les conseillers municipaux de nationalité française, inscrits sur la liste électorale de la commune et jouissant de leurs droits civiques et politiques, peuvent être électeurs et candidats.

Céline MORIS signale des erreurs relatives à ses informations personnelles (lieu et date de naissance, prénoms) figurant sur la liste de candidats. Des erreurs d'adressage et de département de naissance concernant d'autres candidats sont également relevées. Il est proposé de procéder à une correction manuscrite des bulletins afin de garantir l'exactitude des informations.

Monsieur Le Maire présente les modalités de dépôt des candidatures et d'organisation du scrutin. Les candidatures doivent être déposées sous forme de listes complètes comprenant jusqu'à huit candidats (cinq titulaires et trois suppléants), présentés dans un ordre déterminé. Chaque liste doit comporter l'ensemble des informations obligatoires relatives aux candidats et être déposée en main propre auprès du Maire avant l'ouverture du scrutin. Il est indiqué qu'aucune candidature n'a été proposée par l'opposition malgré une sollicitation préalable. Patrick MARTIN n'a pas souhaité se joindre à la liste unique, conduisant à la présentation d'une liste composée exclusivement de membres de la majorité : M. CHEVALLOT Patrick, Mme MORIS Céline, M. VAQUIER Christophe, Mme BELLAGAMBA Laura, M. RIVOLLIER Damien, Mme BONNEVIE Manon, M. VIAL-PAILLER Christophe, Mme GOULLEY Gladys. Le vote se déroule sans débat, à bulletin secret, selon un scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Le bureau électoral est constitué comme suit : les deux conseillers municipaux les plus jeunes (Manon BONNEVIE et Laura BELLAGAMBA) les deux plus âgés (Christophe VIAL-PAILLET et Patrick CHEVALLOT) ainsi qu'un secrétaire de séance, Damien RIVOLLIER. Ces membres sont chargés du bon déroulement du vote et du dépouillement et signeront le procès-verbal à l'issue du scrutin. La liste Unique « Val-d'Isère » est élue à l'unanimité avec 15 voix pour.

2. Création d'un poste de directeur de Cabinet

Monsieur Le Maire présente le point relatif à la création d'un poste de Directeur de cabinet, rendue nécessaire au regard des enjeux du mandat et des échéances à venir. Il précise que ce poste aura pour missions principales d'assister le Maire dans la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques de la commune, d'assurer le suivi des dossiers transversaux, des relations institutionnelles, ainsi que la préparation des réunions et représentations. Il contribuera également au pilotage des projets structurants, notamment en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques de 2030, et à l'aide à la décision. Il est proposé au Conseil municipal de créer cet emploi à compter

du 1er juillet 2026, d'inscrire les crédits nécessaires et d'approuver le remboursement des frais liés aux fonctions. Aucune question n'est soulevée.

Résultats du vote

- **Pour : 15 voix** : MATTIS Xavier ; REVERSADE Corinne ; RIVOLLIER Damien ; BELLAGAMBA Laura ; CHEVALLOT Patrick ; VIAL-PAILLER Christophe ; MORIS Céline ; TERRINI Julien ; GOULLEY Gladys ; TAILLEFER Léo ; BONNEVIE Manon ; MORIS Jean-Christophe ; VAQUIER Christophe ; MATTIS Audrey ; SAUREL Léa
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

3. Revalorisation des indemnités versées aux professeurs des écoles accompagnant les classes de découverte.

Corinne REVERSADE présente la proposition de revalorisation de l'indemnité journalière versée aux professeurs des écoles encadrant les classes de découverte. Actuellement fixée à 12 € par jour, il est proposé de porter cette indemnité à 23 € par jour, conformément aux plafonds réglementaires en vigueur, à la suite d'une demande des enseignants. Cette indemnité est exclusivement réservée aux professeurs des écoles et ne concerne pas les autres accompagnateurs. Aucune question n'est soulevée.

Résultat du vote :

- **Pour : 15 voix** : MATTIS Xavier ; REVERSADE Corinne ; RIVOLLIER Damien ; BELLAGAMBA Laura ; CHEVALLOT Patrick ; VIAL-PAILLER Christophe ; MORIS Céline ; TERRINI Julien ; GOULLEY Gladys ; TAILLEFER Léo ; BONNEVIE Manon ; MORIS Jean-Christophe ; VAQUIER Christophe ; MATTIS Audrey ; SAUREL Léa
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

4. Evolution du tableau des effectifs du personnel communal.

Corinne REVERSADE présente le quatrième point visant à adapter le tableau des effectifs aux besoins des services, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique.

Au sein du service urbanisme, il est proposé de créer un emploi non permanent à temps complet de gestionnaire des affaires contentieuses et juridiques (catégorie B), afin de renforcer le service suite au départ à la retraite d'un agent. Concernant les affaires culturelles, il est proposé de supprimer le poste actuel de directeur des affaires culturelles et de créer un nouveau poste permanent de catégorie A, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux, afin de mettre en œuvre la nouvelle politique culturelle et assurer la gestion des équipements culturels. Pour le service des bâtiments, il est proposé de créer un poste permanent à temps complet de référent ménage (catégorie C), chargé notamment de la gestion du marché de nettoyage et de l'encadrement des agents. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces évolutions à compter du 5 juin 2026, d'autoriser le recours à des agents non titulaires si nécessaire et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2026. Aucune question n'est posée.

Résultat du vote :

- **Pour : 15 voix** : MATTIS Xavier ; REVERSADE Corinne ; RIVOLLIER Damien ; BELLAGAMBA Laura ; CHEVALLOT Patrick ; VIAL-PAILLER Christophe ; MORIS Céline ; TERRINI Julien ; GOULLEY Gladys ; TAILLEFER Léo ; BONNEVIE Manon ; MORIS Jean-Christophe ; VAQUIER Christophe ; MATTIS Audrey ; SAUREL Léa
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

5. Compte Financier Unique du Budget Principal Ville pour 2025 et affectation du résultat.

Corinne REVERSADE présente le Compte financier unique (CFU) 2025 du budget principal Ville ainsi que l'affectation des résultats, en précisant qu'il s'agit de l'exécution budgétaire réalisée sous la mandature précédente. Le résultat de fonctionnement 2025 fait apparaître un excédent de 3 618 919 €, portant le résultat cumulé, avec reprise de 2024, à 6 037 362 € au 31 décembre 2025. En investissement, le résultat 2025 présente un déficit de -2 685 621 €, compensé par un excédent 2024 de 3 518 094 €, conduisant à un solde global positif de 832 472 €. Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 2 423 723 €, principalement grâce à l'augmentation des recettes fiscales. Les recettes d'exploitation progressent de 437 954 €, notamment du fait d'une occupation accrue du domaine public. (Chantier Christiana). La taxe sur les remontées mécaniques s'élève à 2 621 788 € (+ 278 049 € par rapport à 2024), et la taxe de séjour à 2 530 823 € (augmentation de 194 157 € par rapport à 2024).

Les droits de mutation, correspondant à la taxe payée lors d'un changement de propriété d'un bien immobilier, augmentent de 94 954 € par rapport à 2024. La CVAE a été supprimée et remplacée par une part de TVA versée par l'État, une baisse de 20 978 € est observée. Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 272 041 € (soit -1 %). Les charges à caractère général augmentent de 93 000 €, avec des évolutions contrastées : baisse des dépenses d'entretien de voirie (-62 957 €) et des fluides (-104 734 €), mais hausse des dépenses de mobilité (+113 307 €) et des prestations de la régie des pistes (+210 413 €). Les charges de personnel diminuent de 92 020 €, notamment en raison de postes non pourvus. Les autres charges de gestion courante enregistrent une baisse globale, notamment liée à une diminution de la subvention à Val d'Isère Tourisme (-789 000 €, liée à un acompte versé en 2024), ainsi qu'à d'autres ajustements (Club des Sports -54 730 €, Vievaldis -9 500 €, Alpine Park +10 000 €, participation SDIS +12 533 €, baisse des contributions aux budgets annexes de -162 342 €). Le reversement lié au transfert eau et assainissement représente +423 738 €. Les charges exceptionnelles augmentent de 15 023 €.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement réalisées en 2025 s'élèvent à 5 918 771 €, auxquelles s'ajoutent 594 241 € de reports (2024), pour un taux de réalisation global de 71,3 % en 2025. La collectivité a remboursé 1 122 628 € de capital de dette et a eu recours à l'emprunt à hauteur de 1 700 000 €. Les principales opérations concernent notamment le déplacement de la gare routière, les travaux et aménagements de montagne, la rénovation des logements du personnel communal et des sanitaires du centre, l'acquisition de matériel et de véhicules (un camion et trois véhicules légers) et la première phase des travaux du Val Village. D'autres opérations portent sur les trottoirs de la plaine de la Daille, les enrobés du Fornet et l'acquisition de parcelles aux Côves. En recettes d'investissement, 1 298 238 € proviennent de la taxe d'aménagement et du FCTVA (fonds de compensation de la TVA), 2 275 333 € des dotations aux amortissements, et 1 700 000 € du recours à l'emprunt. Enfin, l'encours de la dette passe de 20 651 000 € au 1er janvier 2025 à 20 580 000 € au 31 décembre 2025. Au cours de l'exercice, la commune a remboursé 3 011 682 € (capital et intérêts) et contracté 2 200 000 € d'emprunts, dont 1 700 000 € pour le budget principal, 150 000 € pour les équipements culturels et sportifs et 350 000 € pour le budget parking.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de 6 037 362,28 € comme suit :

- 2 837 362,28 € au compte 002 en recettes de fonctionnement
- 3 200 000 € au compte 1068 en recettes d'investissement

Il est également proposé d'affecter l'excédent d'investissement cumulé de 832 472 € au compte 001 du budget 2026.

Le Conseil municipal est invité à approuver le Compte financier unique (CFU) du budget principal pour l'exercice 2025, dont la version intégrale est consultable auprès du service des finances.

Monsieur le Maire précise que l'emprunt d'un montant de 1,7 M€ est affecté à la construction du bâtiment du club.

Résultat du vote :

- **Pour : 15 voix** : MATTIS Xavier ; REVERSADE Corinne ; RIVOLLIER Damien ; BELLAGAMBA Laura ; CHEVALLOT Patrick ; VIAL-PAILLER Christophe ; MORIS Céline ; TERRINI Julien ; GOULLEY Gladys ; TAILLEFER Léo ; BONNEVIE Manon ; MORIS Jean-Christophe ; VAQUIER Christophe ; MATTIS Audrey ; SAUREL Léa
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

6. Compte Financier Unique de la Régie des Pistes et de la Sécurité pour 2025 et affectation du résultat

Damien RIVOLLIER présente le Compte financier unique (CFU) 2025 de la régie des pistes et de la sécurité ainsi que l'affectation du résultat. Il souligne deux éléments principaux : la reprise sur une année complète du garage des pistes, avec le maintien des dameuses, ayant entraîné une augmentation des charges d'exploitation, ainsi qu'une régularisation en section d'investissement liée à la réaffectation de lignes comptables précédemment mal imputées. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le CFU 2025 de la régie des pistes et de la sécurité.

Résultat du vote :

- **Pour : 15 voix** : MATTIS Xavier ; REVERSADE Corinne ; RIVOLLIER Damien ; BELLAGAMBA Laura ; CHEVALLOT Patrick ; VIAL-PAILLER Christophe ; MORIS Céline ; TERRINI Julien ; GOULLEY Gladys ; TAILLEFER Léo ; BONNEVIE Manon ; MORIS Jean-Christophe ; VAQUIER Christophe ; MATTIS Audrey ; SAUREL Léa
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

7. Réhabilitation du bâtiment « Gendarmerie »

Laura BELLAGAMBA présente le projet de réhabilitation de la gendarmerie, inscrit notamment dans la perspective des Jeux olympiques de 2030 et rendu nécessaire au regard de l'état de vétusté des locaux situés au sein du bâtiment des Richardes. Elle précise que le projet se déroulera en plusieurs étapes : une première délibération de principe, objet du présent point, suivie d'une validation par les services de la gendarmerie nationale, notamment sur les conditions de financement et de loyers. L'aide de l'État est estimée entre 18 % et 20 % des coûts plafonds. Une seconde délibération interviendra afin de lancer la phase d'études, intégrant le cahier des charges de la gendarmerie. Ce dernier devra être validé par les services de l'État avant le lancement de la phase travaux, qui sera réalisée avec leur accompagnement afin de garantir le respect du référentiel applicable. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de l'opération et l'engagement de la commune en tant que maître d'ouvrage pour l'extension et la réhabilitation de la gendarmerie.

Résultat du vote :

- **Pour : 15 voix** : MATTIS Xavier ; REVERSADE Corinne ; RIVOLLIER Damien ; BELLAGAMBA Laura ; CHEVALLOT Patrick ; VIAL-PAILLER Christophe ; MORIS Céline ; TERRINI Julien ; GOULLEY Gladys ; TAILLEFER Léo ; BONNEVIE Manon ; MORIS Jean-Christophe ; VAQUIER Christophe ; MATTIS Audrey ; SAUREL Léa
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

L'ordre du jour est épuisé.

Fait à Val d'Isère, le 5 juin 2026

Le secrétaire de séance
Damien RIVOLLIER



Le Maire
Xavier MATTIS

